



Section de Tarn et Garonne

Montauban, le 10 novembre 2016

COMPTE-RENDU DES CAPL DU 08 NOVEMBRE 2016 **LISTE D'APTITUDE**

C en B :

15 agents ont postulé cette année contre 23 en 2015, et 32 en 2014.

Pour la promotion 2017, les potentialités restent inchangées pour le 82, soit 2 candidats (la DG pourrait promouvoir 2 agents).

Notons que si le nombre reste inchangé en 2017, il est inférieur à celui de 2015, ce qui correspond à un choix politique et budgétaire de la DG, ce que nous déplorons.

En 2015, 4 dossiers avaient été classés « excellents » et 2 « très bons ».

Etat des lieux : en 2016, 4 dossiers avaient été classés en excellent et 2 en très bon.

Sur les 4 excellents, 2 ont été promus par liste d'aptitude et 1 par concours : reste donc 1 dossier classé « excellent ». Les 2 "très bons" de l'année dernière se sont désistés cette année.

Ce qui a permis à la CAPL de proposer 3 nouveaux dossiers en "excellent" et d'offrir l'opportunité de 3 supplémentaires en très bon. Cependant les représentants des personnels n'ont pas manqué de faire part de leur étonnement quant à la proposition d'une liste pré-établie par l'administration.

FORCE OUVRIERE est intervenu sur les dossiers.

Après débats, 1 dossier a été remonté de "très bon" en "excellent" (ce qui en fait 4), et 1 dossier classé en "à revoir" a été remonté en "très bon (ce qui en fait 3).

Vote sur les 4 propositions **«excellent» :**

FO DGFIP : 2 pour
CFDT : 1 pour
Solidaires : 3 contre

Vote sur les 2 propositions **«très bon» :**

FO DGFIP : 2 abstentions
CFDT : 1 pour
Solidaires : 3 contre

Vote sur les 17 candidats **non classés ou à revoir :**

FO DGFIP : 2 abstentions
CFDT : 1 abstention
Solidaires : 3 contre

L'administration nous a conviés à un exercice de plus en plus difficile compte tenu du volume de promotions en baisse constante. Malgré cette situation, la CAP Locale, qui a pour mission la défense individuelle des agents, doit remplir son rôle en mettant de côté le débat sur les emplois qui est du ressort du Comité Technique Local.

Force est de constater à l'issue de cette CAP, que l'âge du candidat, qui n'est normalement pas un critère déterminant, reste malgré tout un frein à la liste d'aptitude. L'administration pousse les jeunes à passer les concours, alors que la liste d'aptitude est un mode de recrutement comme les autres.

B en A :

16 cadres B postulent cette année contre 18 l'an dernier.
Pour la promotion 2017, il existe une potentialité (un agent pourrait être promu).

En 2015, 3 agents avaient été classés excellents et 1 très bon.
Suite à la réussite à l'examen professionnel d'un des agents classé excellent et à la promotion par liste d'aptitude du 2ème, il ne restait en classement qu'un agent classé excellent et un très bon.

FORCE OUVRIERE est intervenu sur les dossiers.

Après débats, l'agent classé très bon a été classé excellent derrière celui déjà classé et 3 autres agents ont été classés très bon.

Vote sur les 2 propositions

«excellent» :

FO DGFIP : 1 pour
Solidaires : 1 contre

Vote sur les 3 propositions

«très bon» :

FO DGFIP : 1 pour
Solidaires : 1 contre

Vote sur les 11 candidats

non classés ou à revoir :

FO DGFIP : 1 abstention
Solidaires : 1 contre

Le classement s'opère en 3 groupes : excellent, très bon, à revoir.

Les dossiers seront transmis à la CAP nationale qui statuera sur la promotion des candidats proposés, et pas nécessairement dans l'ordre fourni par la CAP locale (respecté en principe).

Les agents classés excellents à cette CAPL mais qui ne seraient pas promus en 2017 verraient leur dossier repris comme excellent à la prochaine CAPL, (sauf gros problème).

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu